

Ligue du Centre Val de Loire CIRCULAIRE 2015-2016

Directeur Technique Régional : Serge Desmoulières (serge.desmoulieres@wanadoo.fr)

Directeur N4A : Alain JOUVE

Directeur N4B : Vincent NORMAND

Directeur R1A et R1B: Paul-Adrien SALLY

Directeur R2A et R2B: Alain Alexandre

- Les capitaines d'équipe et les arbitres de rencontre doivent détenir les règlements pour lever les litiges sur place.
 - o règlement du championnat de France des clubs
 - o livre de la Fédération
 - o règlement des compétitions de la ligue

Voici des extraits du règlement du championnat de France des clubs et des précisions plus spécifiques à notre ligue :

- Tout problème doit être immédiatement remonté au Directeur Technique Régional et au directeur de groupe.
- Tout joueur participant aux Championnat de France des Clubs doit être licencié A dès la 1ère ronde sous peine de forfait.
- L'équipe première nommée dans le calendrier établi par le directeur de groupe a les Blancs sur les échiquiers impairs et les Noirs sur les échiquiers pairs.
- *L'équipe se déplaçant doit contacter le club accueillant pour vérifier que la rencontre se déroulera sans problème (effectivité de la rencontre, horaire d'accueil, suffisance de matériel, etc.).*
- *En cas de match à mi-distance, les deux équipes se déplaçant doivent contacter le club accueillant.*
- *Les 2 équipes amènent leur matériel (échiquiers, pendules et feuilles de parties) pour la moitié de leur équipe plus un.*

Le responsable de la rencontre doit transmettre le résultat du match au plus tard avant 22h, soit en saisissant le procès-verbal de la rencontre sur le site fédéral, soit en contactant le directeur de groupe par téléphone, texto ou courriel. Il a obligation dans les 48h maximum après la rencontre, soit de saisir le PV de la rencontre, soit d'envoyer le PV au directeur de groupe par courriel.

Les capitaines des équipes doivent vérifier les résultats sur internet et disposent de 15 jours après la rencontre pour prévenir le directeur de groupe s'ils constatent une erreur. Le responsable de la rencontre doit garder le ou les procès-verbaux 6 mois, comme pour les feuilles de parties. En cas de réclamations, il devra le ou les transmettre au directeur de groupe. Les éventuelles réclamations, attestations, etc., sont expédiées au tarif "lettre" par le responsable de la rencontre au directeur de groupe, au plus tard le surlendemain du jour du match.

- Lorsqu'un litige apparaît au cours d'une rencontre, les capitaines saisissent leurs remarques au dos de la feuille de match et l'arbitre indique par écrit sa conclusion.
- Les feuilles de partie sont à conserver par l'équipe recevant la rencontre jusqu'en fin de saison en cas de litige.

· *En N4, R1 et R2, les parties sont jouées à la cadence Fischer de 40 coups en 1h30, puis 30 minutes pour terminer la partie, avec adjonction de 30 secondes par coup durant toute la partie.*

· *Lorsqu'un joueur est dans l'impossibilité de noter ses coups, un assistant, agréé par l'arbitre, peut être nommé par le joueur pour noter les coups. Sa pendule sera ajustée d'une manière équitable, par exemple : lui retirer du temps de réflexion (10 secondes par coup) soit 20 secondes d'ajout en cadence Fischer au lieu de 30 secondes. Cet ajustement ne doit pas s'appliquer à un joueur handicapé.*

Une équipe forfait pour une ronde est considérée comme ayant joué dans la composition de la ronde précédente, tout joueur de cette liste n'ayant pas le droit de jouer un autre match du Championnat de France des Clubs ce jour-là. **En régionale1, régionale2 ou promotion départementale, un joueur de cette liste peut jouer un autre match du Championnat de France des Clubs ce jour-là s'il s'agit de la dernière équipe du club.**

En NI, NII et NIII, chaque équipe doit aligner à chaque ronde au moins 4 joueurs ayant déjà participé au moins une fois pour le compte de cette équipe depuis le début de la saison (sauf pour la ronde 1). **En Nationale 4 et en Régionale 1, dès la 2ème ronde, une équipe doit aligner pour au moins 50%, des joueurs ayant déjà participé à la compétition pour le compte de cette équipe.** · *Pour la R1, la Ligue maintient l'autorisation de 3 changements de joueurs malgré le passage de 6 à 5 joueurs.*

Le non-respect des articles 3.6 et 3.7 du règlement du championnat de France des clubs est souvent sanctionné par des forfaits administratifs. Il faut les lire avec soin.

Pour le Championnat de France Jeune, les participants doivent posséder une licence A dès les premiers matchs qualificatifs départementaux.

La Commission Technique Nationale nous informe des modifications importantes concernant le règlement des compétitions homologuées. voir le lien http://www.echecs.asso.fr/Reglements/Reglements2016/R03-Competitions_homologuees.pdf

Bonne saison échiquienne.